

N° 2-3
08/07/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 juillet à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RIOULT-LERICHE Stéphane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 9
Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} juillet 2025

Etaient PRESENTS : M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme GUERALT Jessica, M. GERAULT Didier, Mme DUTERTRE Clarisse, Mme BOUSSELET Isabelle, M. SALLARD Mickaël, M. PLET Olivier, M. SOULARD Alain,

Était excusé : M. CAPS David

Convention relative à la fourniture des repas avec le foyer des Hortensias du Horps 2025/ 2029

Monsieur le Maire fait lecture des différents articles de la convention établit par le C.C.A.S. Logement Foyer du HORPS pour la fourniture de repas pour notre cantine scolaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer :

- ❖ La convention n°5 « Fourniture de repas pour la cantine scolaire » avec le C.C.A.S. Logement Foyer du HORPS, qui est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2025 pour une durée de 4 ans (soit jusqu'au 31 août 2029).

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,



Stéphane RIOULT-LERICHE,

La secrétaire de séance,

Isabelle BOUSSELET,

